

L'actualité

ACTUALITÉS

Lia Lévesque, La Presse canadienne
27 décembre 2017

MONTRÉAL — Les thèmes du salaire minimum à 15 \$ et des régimes de retraite, tant publics que privés, ont capté l'attention dans le monde du travail en 2017. Mais, curieusement, c'est un système de paie défectueux qui a le plus fait parler de lui.

Phénix

Fonctionnaires fédéraux trop payés, pas assez payés, pas rémunérés pendant plusieurs semaines. Le fiasco de Phénix, un système de paie qui était censé permettre au gouvernement du Canada d'économiser, n'est même pas à la veille d'être réglé.

Le vérificateur général Michael Ferguson a indiqué qu'au 30 juin, les erreurs dépassaient déjà les 500 millions \$ sur une masse salariale de 22 milliards \$. Et les 540 millions \$ prévus pour solutionner les problèmes ne seront pas suffisants.

Le casse-tête de Phénix cache aussi des drames humains: des travailleurs angoissés ont eu des problèmes de santé; certains ont dû avoir recours aux programmes d'aide aux employés, certains ont dû réhypothéquer leur maison.

Salaire minimum

Le combat pour le salaire minimum à 15 \$ ne s'est pas essouffé, tant au sein de la coalition 5-10-15 qu'à la FTQ.

Il y a un an, en congrès, l'imposante FTQ en avait fait une «affaire personnelle» pour ses 5000 syndicats. Et elle a marqué des points à ce chapitre encore cette année, notamment en janvier, lorsque 4000 étudiants salariés de l'Université de Montréal l'ont obtenu.

À cause de la pression populaire et syndicale et grâce à l'embellie économique, le gouvernement du Québec a augmenté le salaire minimum de façon plus notable qu'il l'avait fait, ces dernières années. Le 1er mai dernier, il l'a fait passer de 10,75 \$ à 11,25 \$ l'heure.

Régimes de retraite

La question des régimes publics de retraite est aussi revenue dans l'actualité, après que les provinces se furent entendues sur un rehaussement du Régime de pension du Canada.

Au départ, le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitaó, n'avait pas voulu suivre l'exemple de ses homologues. Mais finalement, il s'est rangé derrière eux et a annoncé, en novembre, une hausse comparable du Régime des rentes du Québec.

Ainsi, un retraité qui a touché un salaire de 40 000 \$ recevra une prestation de retraite de 13 333 \$ au lieu de 10 000 \$, quelle que soit sa province de résidence.

Clauses orphelins

La question des clauses de disparités de traitement a également été au menu de 2017. Il s'agit de clauses qui prévoient un régime de retraite ou d'assurances moins généreux pour les employés embauchés après une date donnée, dans une même entreprise.

Les employeurs affirment qu'ils agissent ainsi à cause de la croissance des coûts de ces régimes, mais les organisations syndicales et les groupes représentant des jeunes y voient une forme de discrimination qui frappe plus durement les jeunes travailleurs.

Il faudra attendre à 2018 pour savoir comment le gouvernement procédera à ce chapitre.

Votes dans la santé

À la suite des fusions d'établissements dans la santé, il fallait tenir des votes d'accréditation syndicale. Après une rude campagne de maraudage, les votes ont eu lieu au début de l'année pour que les travailleurs concernés choisissent leur syndicat.

Et c'est une véritable dégelée qu'a subie la CSN, qui s'est réveillée avec 22 700 membres en moins, elle qui était partie confiante. Pour la CSN, il s'agit de la plus importante perte de membres depuis 1972. Des milliers de membres plus modérés l'avaient alors quittée pour fonder la CSD (Centrale des syndicats démocratiques).

Et les deux grandes gagnantes de ces votes dans la santé sont la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), qui est passée de 62 000 à près de 75 000 membres — infirmières, infirmières auxiliaires — et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), qui est alors passée de 32 000 à 52 000 membres — technologistes médicales, physiothérapeutes et autres.

Ces votes dans la santé ont laissé des cicatrices. Il sera intéressant de voir ce qu'il adviendra lors de la prochaine négociation du secteur public, puisque les syndicats dans la santé n'ont plus le poids qu'ils avaient avant, donc la même influence.

Changements de tête

L'année 2017 a aussi été marquée par des changements à la présidence d'organisations syndicales.

La présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé, Régine Laurent, a pris sa retraite et quitté la FIQ le 1er décembre. Nancy Bédard, qui était vice-présidente, lui a succédé.

Aussi, le président de la Centrale des syndicats démocratiques, François Vaudreuil, a pris sa retraite après 43 années passées à la CSD, dont 21 à la présidence. Luc Vachon lui a succédé.